

# Commune de Rustenhart

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART De la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2011

*L'an deux mille onze, le premier du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 25 août 2011, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire.*

*Etaient présents : Agnès KIEFFER, François BERNET, Corinne SIGRIST, Gervais BELLICAM, Jérôme HEGY, Jean-Claude FINANCE, Laurent TUGLER, André AMBIEHL, Doris SCHNEIDER, Vincent ANTOINE*

*Absents excusés et non représentés : Frank PETERSCHMITT, Christian KUHN*

*Absents non excusés : néant*

*Procurations :*

*Marie-Nella BINTZ a donné procuration à François BERNET  
Mario HEGY a donné procuration à Agnès KIEFFER (sauf point n° 2)  
Astrid AMBIEHL-VICHERY a donné procuration à Corinne SIGRIST*

*Secrétariat de séance : Katia GONCALO, Secrétaire de mairie*

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire présente Monsieur François RINALDI, Président Directeur Général du Circuit de l'Anneau du Rhin, venu rencontrer les conseillers municipaux et répondre à leurs préoccupations notamment en matière de sécurité et de nuisances sonores.

Madame le Maire remercie Monsieur RINALDI pour son intervention puis ouvre la séance de Conseil Municipal à 20h55.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2011
2. Acquisitions foncières dans le cadre du projet de
  - fixation du coefficient multiplicateur unique
4. Lotissement HIRTZFELD
  - attribution des noms de rues
5. Mainlevée du droit résolutoire propriété CASHA
6. Régularisation du tracé du chemin rural dit « du Cimetière »
  - échange à titre gracieux
  - déclassement
7. Renouvellement du contrat de maintenance SEGILOG
8. Informations
9. Divers

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2011**

Monsieur André AMBIEHL sollicite une rectification du point n°8 « Monsieur André AMBIEHL évoque également le problème des propriétés limitrophes de la forêt se trouvant sur le Schlittweg, en direction de la forêt de Hirtzfelden. Sur la base de ces éléments et considérant que la végétation empiétant sur le chemin gêne le passage des véhicules agricoles, un courrier sera adressé

Le Conseil Municipal approuve cette modification, le compte rendu de la séance du 30.06.2011 est alors adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **2. Acquisitions foncières dans le cadre du projet de création d'une piste cyclable**

*La procuration de Monsieur Mario HEGY n'est pas valable pour ce point*

*Madame le Maire expose :*

Essor du Rhin », un projet de création la RD 18bis vers Balgau et assurant la liaison entre les villages membres par les berges du canal déclassé, est en cours. Le tracé envisagé prévoit bis et dont

portée

mette à disposition, par

convention

icoles bordant la RD18

bis étant entendu que

à cette opération seront pris en charge par la CCER dans le cadre des travaux.

Trois parcelles sont ainsi nécessaires à la réalisation de ce projet

- 1) entenance de 1333 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° 1, section n° 44, appartenant à Monsieur Jacques HEGY
- 2) 89, section n°44, appartenant à Monsieur Mario HEGY

e 849 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° 35, section n° 45, appartenant à Monsieur SCHMITT Jean-Claude

**Considérant** la demande de la CCER consistant en la mise à disposition des terrains susvisés

**Considérant** consultatif de France Domaine évaluant

**Considérant** les enjeux environnementaux induits par ce projet (aménagement du territoire, incitation aux déplacements « doux

Après en avoir débattu, le Conseil Municipa

**DECIDE** d  
/ are

**AUTORISE** la mise à disposition gracieuse desdits terrains à la CCER

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document afférant à cette décision

### **3. Taxe sur la consommation finale d'électricité** **- fixation du coefficient multiplicateur unique**

Madame le Maire expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles,

Ce coefficient révisable tous les ans, est indexé sur

-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les articles L.3333-2 à L3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les articles L.5212-24 à L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 1972 instituant la taxe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE à 9 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention** de fixer le coefficient multiplicateur

**CHARGE** Madame le Maire de signer tout acte ou document afférant à cette décision.

### **4. Lotissement HIRTZFELD** **- attribution des noms de rues**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales. Afin de faciliter la localisation des maisons par les différents services publics et commerciaux, Madame le Maire propose de procéder à la dénomination des voies desservant le nouveau lotissement dit du « HIRTZFELD ».

Suite aux propositions émises lors de la réunion des commissions réunies en date du 28 juillet 2011, Madame le Maire propose :

De conserver la dénomination « rue des Primevères » pour la voie se situant en continuité de la rue des Primevères.



## **DECIDE**

- Le déplacement de cette voie
- Le déclassement des parcelles n° 98/12 (112m²) et 99/12 (179 m²) cadastrées section n°43

## **AUTORISE**

Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette opération.

### **7. Renouvellement du contrat de maintenance SEGILOG**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services conclu avec la société SEGILOG arrive à échéance.

Une proposition de renouvellement assortie d'un exemplaire du contrat réactualisé pour la période du 15/09/2011 au 14/05/2013 a été adressée à la Mairie pour examen le 24 août dernier.

Le contrat a pour objet :  
du droit d'utilisation des logiciels

Les montants ci-dessus déterminés ne sont pas révisables.

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

- D'accepter la proposition de renouvellement aux conditions énoncées dans le contrat réactualisé,

**DIT**

6156 du Budget Primitif 2011

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette décision.

### **8. Informations**

#### **1) Groupe scolaire : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

En raison de la complexité de la Réglementation Thermique (RT 2012), la CCER a décidé, par délibération en date du 27.06.2011, de faire appel à un assistant à pour la création du groupe scolaire.

#### **2) Rapport CNPE**

Monsieur Laurent TUGLER fait une synthèse du rapport annuel sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires de Fessenheim, devenu obligatoire depuis 2006. Les principaux thèmes développés sont la sûreté, la radio-environnement.

Monsieur Laurent TUGLER rappelle que les informations relatives aux visites annuelles de sécurité sont consultables sur le site fessenheim.edf.com.

Le rapport est consultable en mairie.

**3) Lotissement « HIRTZFELD » - réception des travaux**

La réception de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux du lotissement a eu lieu le 25.08.2011 à 11h.

**4) Courrier aux agriculteurs**

agriculteurs afin de leur rappeler les règles de bonne conduite en matière de travaux sur les chemins ruraux.

**5) Date des prochains CM**

Dates des prochains Conseils Municipaux :

- 13 octobre 2011

- 24 novembre 2011

**6) Inauguration de la bibliothèque municipale**

le 15 octobre 2011 à 10h.

**7) Changement d'horaires de la mairie**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, la mairie fermera ses portes le mardi soir à 18h au lieu de 19h, en raison de la faible fréquentation du public dans cette tranche horaire.

**9. Divers**

Madame Doris SCHNEIDER souhaite savoir si les trottoirs aux abords des nouvelles constructions de la rue de Dessenheim seront réalisés.

Madame le Maire répond que les enrobés ne seront effectués que lorsque toutes les constructions de la rue seront achevées et les sorties de propriétés connues.

Néant

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h55.*

<b>Nom- Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
Agnès KIEFFER	Maire		
François BERNET	1 <sup>er</sup> adjoint		
Mario HEGY	2ème adjoint		
Corinne SIGRIST	3ème adjointe		
Frank PETERSCHMITT	Conseiller Municipal		
André AMBIEHL	Conseiller Municipal		
Marie-Nella BINTZ	Conseillère Municipale		
Vincent ANTOINE	Conseiller Municipal	<i>./.</i>	<i>./.</i>
Gervais BELLICAM	Conseiller Municipal		
Jérôme HEGY	Conseiller Municipal		
Jean-Claude FINANCE	Conseiller Municipal		
Doris SCHNEIDER	Conseillère Municipale	<i>./.</i>	<i>./.</i>
Astrid AMBIEHL-VICHERY	Conseillère Municipale		
Christian KUHN	Conseiller Municipal		
Laurent TUGLER	Conseiller Municipal	<b>Procuration à Agnès KIEFFER</b>	

